

**Compte-rendu du Conseil d'Administration
de l'ARACT Centre
du 07 novembre 2016**

Le 07 novembre 2016, les Administrateurs se sont réunis au Fongecif Centre à Olivet sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 septembre 2016
- Examen des projets en cours et à venir
- Recrutements 2017
- Mutualisation réseau des Aract
- Déménagement
- Questions diverses
- Prochaines réunions statutaires

Sont présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

Monsieur BIDEF	CFDT
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur LALEUF	CFE-CGC
Monsieur PELE	FO
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

Administrateurs suppléants :

Monsieur PERON	CGT
Monsieur TOMASI	UPA

Absents excusés :

Madame BARD	CGPME
Monsieur BRAUD	UPA
Monsieur DAVIET	CGPME
Monsieur DOUCHET	CFTC
Madame GHERISSI	MEDEF
Monsieur HODIMONT	MEDEF
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Monsieur MICHEL-ANGLAREX	CGT
Madame PAC	CFDT
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre
Madame LE TOUCHE	Directrice de l'Aract Centre

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2016.

2 modifications sont apportées à la page 2 lors de la relecture « compte rendu des principaux échanges tenus ce matin en Comité d'Orientation » en lieu et place de « compte tenu des principaux échanges » et « l'Aract se doit non seulement d'être au contact des entreprises qui la sollicitent » en lieu et place de « qui l'a sollicitent ». Sous réserve de ses modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Examen des projets en cours et à venir

En préambule, Madame LE TOUCHE informe les Administrateurs que, suite au Comité d'Orientation et au Conseil d'Administration du 20 septembre 2016, la programmation 2017 a été affinée. Elle présente en séance l'architecture de cette dernière qui intègre le travail mené lors de la revue de projets collective qui s'est tenue le 11 octobre 2016. Une autre revue de projets collective est prévue le 21 novembre 2016. La réunion « financeurs/Présidents » aura lieu le 16 novembre 2016 et le projet final sera soumis au Conseil d'Administration du 12 décembre 2016.

Le programme d'activité 2017 mentionne à ce jour 45 projets. En lien avec le développement de ces derniers, le recrutement d'un Chargé de Mission en CDD d'un an, tel que statué lors du dernier Conseil d'Administration est intégré. La phase de recrutement va débiter tout prochainement. Ce collaborateur sera principalement positionné sur le thème « qualité de vie au travail ».

Madame LE TOUCHE présente les principales nouveautés intervenues depuis le dernier Conseil d'Administration :

Projet HAS / Anact sur le thème « qualité de vie au travail dans des établissements psychiatriques » : un nouveau projet est en cours d'élaboration pour 2017 et représenterait un financement de 40 000 €. Ce dernier sera à nouveau confié à Cyril LEFAUCHEUX.

Projet MILDECA : s'inscrit dans les travaux de la mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives. L'action se déroulera sur 2016 et 2017. Initialement ciblée sur les collectivités locales et territoriales, cette action est aujourd'hui ouverte à toutes les structures.

Pour l'Aract Centre-Val de Loire, Sophie MOUNIER mènera une action sur l'organisation en vue de prévenir les surcharges de travail susceptibles de générer des addictions au travail. Le budget est de 60 000 € (17 000 € en 2016 et 33 000 € en 2017). Le recrutement des structures sera assuré par l'Aract via son réseau et sa connaissance des entreprises régionales. Monsieur OUDIANE suggère de se rapprocher de la médecine du travail.

Projet ARESO : alors qu'une demande d'accompagnement avait été évoquée lors du dernier Conseil d'Administration, une deuxième vient de parvenir à l'Aract.

Cafés discutant : 3 sujets ont été proposés par l'Equipe. Madame LE TOUCHE les transmettra aux Administrateurs.

~~CPRI : alors qu'il n'a pas pu se réaliser en 2016, un accompagnement méthodologique pourrait à nouveau être proposé à la CPRIA. Sans préjuger de la concrétisation de l'action, Monsieur TOMASI donne un avis favorable à cette démarche. Monsieur BIDEET relève que le PRST 3, actuellement en cours de négociation, devrait être adopté avant la fin de l'année. Ce dernier comprend une fiche « dialogue social CPRI » et l'Aract Centre-Val de Loire pourrait être positionnée comme co-pilote de l'action. Monsieur TOMASI précise que les CPRI pourraient être repoussées au deuxième semestre 2017 et que la CPRIA modifiera ses statuts début janvier 2017 pour répondre à la loi Rebsamen.~~

Capitalisation : 2017 est la dernière année du COP 1. Le réseau Anact/Aract se doit de capitaliser sur l'ensemble des sujets pour diffusion et communication.

Faire école : une deuxième convention tripartite « Faculté, Carsat, Aract » est en cours d'élaboration.

Viticulture : alors que l'étude de faisabilité s'orientait sur la prévention des TMS, Madame LE TOUCHE informe les Administrateurs que les difficultés rencontrées par ce secteur d'activité résident davantage dans le maintien en emploi et l'organisation du travail. Cependant, lors de sa dernière rencontre avec la MSA, un projet commun a été évoqué pour développement en 2017.

FSE Seniors 2016/ 2017 : projet développé via l'Anact avec un financement FSE. 8 Aract sont positionnées. L'Anact contractualise au niveau européen. L'Aract Centre-Val de Loire propose 2 actions : la première sur « maintien dans l'emploi des seniors » menée par Catherine COQUILLAT et la seconde sur « seniors et maladies chroniques évolutives » confiée à Sophie MOUNIER. Le financement représente respectivement 32 425 € et 23 349 €. Madame LE TOUCHE précise que l'accompagnement actuellement en cours auprès des Jardins de Rabelais alimentera la deuxième action.

Pénibilité : en ce qui concerne les actions par branche, Madame LE TOUCHE a eu la confirmation, lors de sa rencontre avec le CNPA courant août, que ce dernier n'apporterait aucun financement sur ce projet. En revanche, l'UNAMA a émis une réelle demande pour les ébénistes et tapissiers d'ameublement.

Expérimentation « intégration des RPS dans le document unique – éducation nationale » : Cyril LEFAUCHEUX a développé un projet avec l'académie de Tours portant sur la formation de formateurs. Un projet national est également en cours de négociation entre l'Anact et la MGEN. Madame LE TOUCHE précise qu'à ce jour le circuit de financement n'est pas arrêté.

Expérimentation FEST : Isabelle FREUNDLIEB assure avec l'Anact le co-pilotage national de ce projet. Au regard de l'investissement en temps que ce dernier représente, un complément de financement a été accordé par l'Anact pour 2016 (15 000 €). Ce projet se poursuivra sur 2017. En plus du co-pilotage, une à deux expérimentations devraient être menées et pourraient représenter un complément financier à hauteur de 18 000 €. Madame LE TOUCHE souligne que ce projet s'apparente à de la recherche fondamentale sur la formation afin de faire évoluer la réglementation en vigueur.

Ramassage des volailles : Sophie MOUNIER a réalisé le pré-diagnostic. Il appartient maintenant à la filière de se structurer. L'Aract ne poursuit donc pas cette action.

Industrie du futur : l'Aract Centre-Val de Loire anime 2 groupes de travail : « conditions de travail » et « compétences ».

Appui méthodologique numérique : comme l'a confirmé Monsieur GRELICHE lors du dernier Comité d'Orientation, l'Aract Centre-Val de Loire ne peut pas répondre à l'appel à projet mais assurera l'appui méthodologique auprès de la Direccte.

Semaine pour la Qualité de Vie au Travail : en raison des élections présidentielles puis législatives, cette dernière sera décalée en octobre 2017.

Madame LE TOUCHE informe ensuite les Administrateurs que l'Aract a reçu deux demandes d'intervention de la Direccte.

- La première via l'UT 41 sur « relations de travail et diversité culturelle » dans une blanchisserie. C'est la première fois que l'Aract est sollicitée sur cette thématique. Monsieur COUTON souligne qu'au regard du sujet énoncé, l'Aract est à la frontière de son activité mais qu'il est cependant difficile de refuser la demande d'un financeur. Monsieur OUDIANE relève que ce sujet aujourd'hui émergent pourrait s'étendre. Monsieur TOMASI confirme qu'il est nécessaire d'avoir une vision objective des choses, d'identifier les impacts sur l'organisation du travail et que l'Aract est ainsi pleinement dans son rôle. Un débat s'engage sur la faisabilité de cette action. En conclusion, le Conseil d'Administration donne son accord pour que l'analyse de la demande soit réalisée mais souhaite que les résultats de cette dernière lui soient soumis pour décision quant à la poursuite éventuelle de l'action.
- La deuxième via l'UT 18 relative à un appui RH pour la mise en œuvre d'une GPEC pour la filière Transports/logistique. Plus précisément, l'Aract participerait à l'élaboration du cahier des charges et à la sélection du consultant. Le Conseil d'Administration donne son accord.

Avenant budgétaire

Madame LE TOUCHE précise en préambule que le bilan comptable 2016 présentera un excédent significatif. Elle propose aux Administrateurs d'octroyer :

- sur 2016 une prime fixe d'un montant égal pour tous les salariés en fin d'année. L'enveloppe représente 9 000 €.
- sur 2017 une prime « au mérite » après les entretiens annuels qui auront lieu début 2017 qui représenterait une enveloppe de 4 000 €. Cette dernière serait comptabilisée en « charge constatée d'avance » dans le bilan comptable 2016. Madame LE TOUCHE précise qu'un groupe de travail va être constitué en interne sur les indicateurs concernant cette prime.

L'enveloppe globale de 13 000 € représente 4,5 % de la masse salariale.

Le Président soumet l'enveloppe globale au vote du Conseil d'Administration. Cette dernière est votée à l'unanimité.

Déménagement

Madame LE TOUCHE rappelle que l'Aract déménagera le 30 novembre 2017 au 43 avenue de Paris (3^{ème} étage). Le déménagement a été confié à Déméco.

L'état des lieux des locaux situés avenue de Paris a été réalisé le 29 septembre 2016. Un pré-état des lieux des locaux actuels a été réalisé par Madame DELORME le 27 septembre. Au cours de cette visite, le propriétaire a demandé à ce que des stores soient changés et à avoir 1 ou 2 devis concernant le changement des sols. Les Administrateurs ne sont pas d'accord sur cette dernière demande. La rénovation des sols n'incombe pas à l'Aract mais relève de l'usure habituelle après 15 ans d'utilisation des locaux. Madame DELORME souligne qu'elle n'a aucunement négocié avec le propriétaire, elle transmet juste la demande de ce dernier. Elle propose à la Directrice de l'Aract de prendre directement contact avec le propriétaire.

Madame LE TOUCHE présente ensuite la comparaison des devis relatifs aux différents travaux à réaliser dans les nouveaux locaux.

Au regard des devis concernant le câblage (informatique, téléphonique, électrique), Madame DELORME indique que le plus élevé comprend la totalité de la prestation.

En ce qui concerne la téléphonie, un seul devis a été établi. Les multiples sollicitations auprès de France Télécom sont restées à ce jour sans réponse. Un débat s'ensuit sur la nécessité d'avoir un standard téléphonique à l'Aract au regard du nombre de collaborateurs et de l'utilisation des téléphones portables. En conclusion, il est demandé d'investir à nouveau cet investissement.

En ce qui concerne la prestation de ménage hebdomadaire, Madame LE TOUCHE informe les Administrateurs qu'elle souhaite mettre en pratique le travail en journée, tel que le recommande l'Aract dans le projet qu'elle mène dans le secteur de la propreté. Elle signale que 3 prestataires ont été sollicités dont l'actuel de l'Aract. Monsieur COUTON souligne que comme toute entreprise, l'Aract se doit tous les 4 ou 5 ans de changer de prestataire, notamment pour le ménage. Le deuxième devis est donc retenu.

Recrutements

En plus du poste en CDD d'un an d'un Chargé de Mission évoqué précédemment, Madame LE TOUCHE présente la demande d'un CDD à mi temps d'un an sur des missions administratives et comptables. En effet, il est nécessaire de renforcer la communication et de dégager du temps pour ce faire à Madame DELORME. Elle confirme que le budget 2017 permet ce recrutement.

Monsieur OUDIANE suggère de se rapprocher des formations en alternance qui présentent plusieurs intérêts. Madame LE TOUCHE est d'accord sur ce dernier point ; cependant, une présence quotidienne à l'Aract est indispensable et l'alternance ne le permet pas.

Le Président soumet au vote la décision de recruter un CDD administratif et comptable à mi temps pour une durée d'un an. Cette décision est votée à l'unanimité.

Mutualisation réseau des Aracts

Madame LE TOUCHE a assisté le 20 octobre à la réunion nationale organisée par l'Anact sur le sujet. Au regard de leur agenda, les Président et Vice-Président n'ont pas pu se rendre à cette dernière.

L'Anact suggère de mutualiser certaines actions afin de réaliser des économies financières et d'afficher une cohésion réseau (par exemple, gestion comptable, site internet, ...). Madame LE TOUCHE diffusera la note de prospective relative à la mutualisation.

Un groupe de travail constitué de 9 personnes (Présidents et Vice-Présidents pour représenter les collègues employeurs et salariés et Directeurs Régionaux) va être constitué. Ces travaux se dérouleront sur 2 ans.

Ayant participé à des réflexions similaires dans son entreprise, Monsieur OUDIANE est intéressé pour intégrer ce groupe.

Avec l'accord des Présidents, Madame LE TOUCHE se rapproche de l'Anact pour savoir si une délégation de leur part est possible.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

Prochaine réunion statutaire

- 12 décembre 2016 : 14H00 Conseil d'Administration à l'Aract 43 avenue de Paris à Orléans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président.



